

E 7187

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 20 mars 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 20 mars 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie).

SN 1807/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 mars 2012
(OR. en)**

SN 1807/12

LIMITE

Objet: Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie)

DECISION 2012/.../PESC DU CONSEIL

du

modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 27 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie)¹.
- (2) Afin de faire avancer le règlement politique du conflit en Transnistrie et de rétablir la libre circulation des personnes de part et d'autre de la frontière administrative de la région de Transnistrie, il conviendrait de proroger jusqu'au 30 septembre 2012 la suspension des mesures restrictives visées à l'annexe I de la décision 2011/641/PESC. À l'issue de cette période, le Conseil devrait réexaminer les mesures restrictives à la lumière de l'évolution de la situation dans les deux domaines susvisés.
- (3) Afin de faire avancer le règlement des problèmes qui subsistent en ce qui concerne les établissements scolaires où l'enseignement est dispensé en alphabet latin, il conviendrait de proroger jusqu'au 30 septembre 2012 la suspension des mesures restrictives visées à l'annexe II de la décision 2011/641/PESC. À l'issue de cette période, le Conseil devrait réexaminer les mesures restrictives en vue de créer les conditions d'un retour effectif et durable à un fonctionnement normal des établissements scolaires où l'enseignement est dispensé en alphabet latin dans la région de Transnistrie, c'est-à-dire la suppression des restrictions que les autorités de facto de la Transnistrie font peser sur l'enregistrement de ceux-ci, la mise en place de conditions de fonctionnement satisfaisantes pour tous ces établissements et la viabilité de telles conditions de fonctionnement.
- (4) Il convient de mettre à jour les informations relatives à certaines personnes inscrites sur les listes qui figurent aux annexes I et II de la décision 2010/573/PESC.
- (5) Il y a lieu de modifier la décision 2010/573/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 253 du 28.9.2010, p. 54.

Article premier

La décision 2010/573/PESC est modifiée comme suit:

L'article 4, paragraphe 3, est remplacé par le texte suivant:

"3. Les mesures restrictives prévues dans la présente décision sont suspendues jusqu'au 30 septembre 2012. À l'issue de cette période, le Conseil réexamine les mesures restrictives."

Article 2

1. L'annexe I de la décision 2010/573/PESC est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision.
2. L'annexe II de la décision 2010/573/PESC est modifiée conformément à l'annexe II de la présente décision.

Article 3

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président

ANNEXE I

Les mentions concernant les personnes indiquées ci-dessous sont remplacées par les suivantes:

1. SMIRNOV, Igor Nikolaevitch, ancien "président", né le 23 octobre 1941 à Khabarovsk, Fédération de Russie, passeport russe n° 50No0337530.
2. SMIRNOV, Vladimir Igorevitch, fils de l'ancien "président" et ancien "président du Comité national des douanes", né le 3 avril 1961 à Kupiansk, Kharkovskaïa Oblast ou Novaïa Kakhovka, Khersonskaïa Oblast, Ukraine, passeport russe n° 50No00337016.
3. KHAJEEV, Stanislav Galimovitch, ancien "ministre de la défense", né le 28 décembre 1941 à Tcheliabinsk, Fédération de Russie.
4. ANTIOUFEEV, Vladimir Yourievitch, alias CHEVTSOV, Vadim, ancien "ministre de la sûreté de l'État", né en 1951 à Novossibirsk, Fédération de Russie, passeport russe.
5. KOROLIOV, Alexandr Ivanovitch, ancien "vice-président", né le 24 octobre 1958 à Wroclaw, Pologne, passeport russe.
6. KRASNOSELSKY, Vadim Nikolaevitch, ancien "ministre de l'intérieur", né le 14 avril 1970 à Dauriya, Zabaïkalski Rayon, Tchitinskaïa Oblast, Fédération de Russie.
7. ATAMANIUK, Vladimir, ancien "ministre adjoint de la défense".

ANNEXE II

Les mentions concernant les personnes indiquées ci-dessous sont remplacées par les suivantes:

1. MAZUR, Igor Leonidovitch, ancien "chef de l'administration de Dubosari Rayon", né le 29 janvier 1967 à Dubosari, République de Moldavie.

2. PLATONOV, Youri Mikhailovitch, connu sous le nom de Youri PLATONOV, ancien "chef de l'administration de Rîbnita Rayon et de la ville de Rîbnita", né le 16 janvier 1948 à Klimkovo, Poddorski Rayon, Novgorodskaiia Oblast, passeport russe n° 51 No0527002, délivré par l'ambassade de Russie à Chisinau le 4 mai 2001.

3. KOGUT, Vetcheslav Vasyilevitch, ancien "chef de l'administration de Bender", né le 16 février 1950 à Taraclia, Ciadir-Lunga Rayon, République de Moldavie.

4. KOSTIRKO, Viktor Ivanovitch, ancien "chef de l'administration de Tiraspol", né le 24 mai 1948 à Komsomolsk na Amoure, Khabarovskiy Krai, Fédération de Russie.
